

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 28 décembre 2017

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 28 décembre

Date de
convocation

22/12/2017

Date
d'affichage
22/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : M. CASTAY Jean-Marc, M. CABANNES Pierre, Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Equipelement Numérique à l'école : demande DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018 (DETR) peut être obtenue pour l'achat de matériel numérique à l'école, conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du 4 octobre 2017.

Il présente au Conseil Municipal un devis concernant l'achat de matériel numérique pour équiper toutes les classes de l'école qui s'élève à la somme de 8 561.91 € HT soit 10 274.30 € TTC.

Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 à 40% du montant HT de l'équipement.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Décide de demander une subvention au titre de la DETR 2018, d'un montant de 40%.

Selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération : **8 561.91 € HT** soit 10 274.30 € TTC

Subvention DETR 2018 **3 424.77 € (40%)**

Autofinancement Commune **5 137.14 €**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2018 pour l'équipement de l'école en matériel numérique.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait à MONTREAL le 28 décembre 2017.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.